

ARCHAEOLOGIA BELGICA

212

G. HOSSEY et A. MATTHYS

LA FORTERESSE MÉDIÉVALE DE CUGNON

BRUXELLES

1979

ARCHAEOLOGIA
BELGICA

ARCHAEOLOGIA BELGICA

1972

Indice et rapport de la
Commission Royale
pour l'Étude des Monuments
Historiques

LA FORTERESSE MÉDIÉVALE DE CUGNON

LA FORTERESSE MÉDIÉVALE DE CUGNON

AE05366

ARCHAEOLOGIA BELGICA

Dir. Dr. H. Roosens

Etudes et rapports édités par le
Service national des Fouilles
Parc du Cinquantenaire 1
1040 Bruxelles

Studies en verslagen uitgegeven door de
Nationale Dienst voor Opgravingen
Jubelpark 1
1040 Brussel

© Service national des Fouilles

D/1979/0405/2

ARCHAEOLOGIA BELGICA

212

G. HOSSEY et A. MATTHYS

LA FORTERESSE MÉDIÉVALE DE CUGNON

BRUXELLES

1979

INTRODUCTION

Arrivée à Cugnon, la Semois y décrit un large méandre étiré vers le nord. Le village, ancré sur la rive droite, surplombe quelque peu la rivière coulant en contrebas de la terrasse naturelle. Son centre — quelques fermes et maisons — se blottit autour de l'église et de son cimetière et contrôle le carrefour de deux routes. La plus importante vient de Morteihan par le « gué du Moulin » pour se diriger vers Dohan et par delà vers Bouillon; elle traverse l'habitat et franchit la Semois au « gué la Tour », lieu-dit évocateur du donjon ancien, aujourd'hui disparu. Ce passage est situé à une quarantaine de mètres en aval de la bourgade et la « rue de la Forteresse » y mène encore. Ainsi, aujourd'hui, deux toponymes rappellent toujours l'existence passée d'une fortification à Cugnon, implantée dans les prairies basses étalées le long de la Semois, à quelques dizaines de mètres en amont du gué⁽¹⁾ (fig. 1).

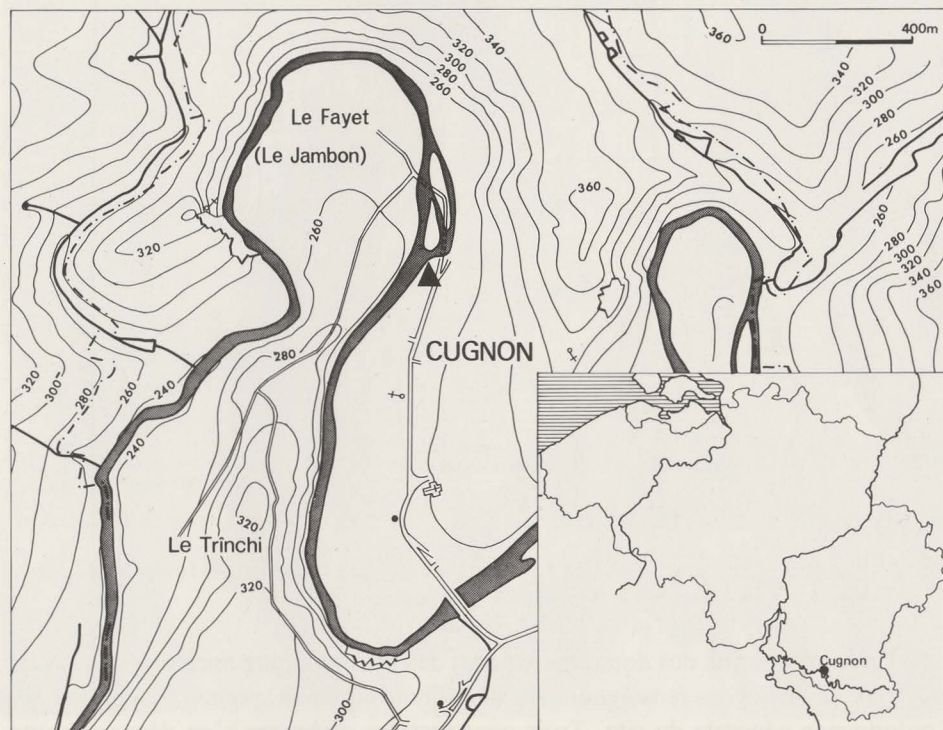


Fig. 1. Carte de situation.

¹ Deux campagnes de fouilles, en 1977 et 1978, furent nécessaires pour mener à bien l'étude de la forteresse. Cf. G. HOSSEY, *La forteresse de Cugnon, Conspectus MCMLXXVII*, *Archaeologia Belgica* 206 (1978), 112-113. Nous remercions Mmes Perard et Henon, ainsi que M. R. Discret, propriétaires et locataires qui nous ont obligeamment permis l'accès à leur terrain.

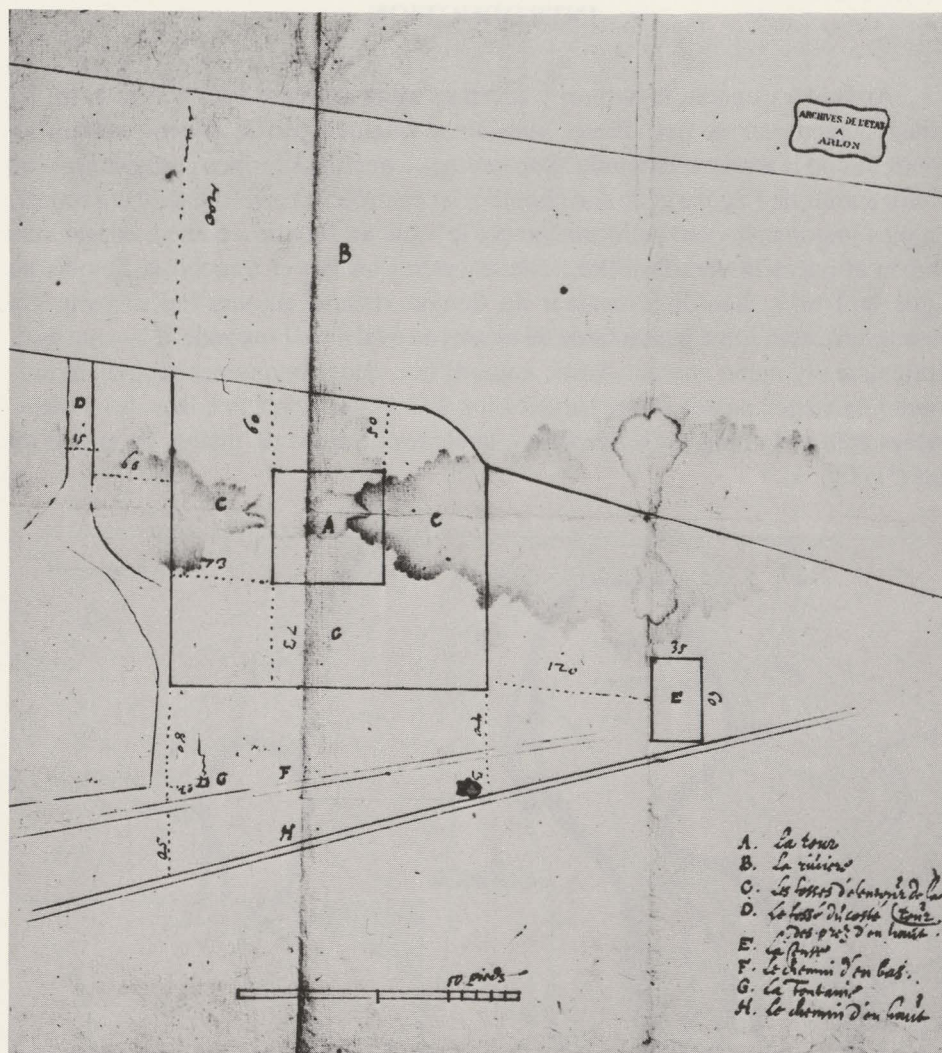


Fig. 2. Plan de la «Forteresse» (XVII^e s.): A - La Tour; B - La rivière; C - Les fossés d'alentour de la tour; D - Le fossé du costé des prez d'en haut.

La confrontation des données extraites de l'iconographie ancienne des XVII^e et XVIII^e siècles et des renseignements de la photo aérienne, permet d'appréhender l'ordonnance générale du site. Trois constructions distinctes s'en dégagent: une tour, une basse-cour et une ferme (fig. 12).

Un plan du XVII^e siècle, esquisse de géomètre, tire sa date de son écriture et révèle la présence de deux bâtiments: d'abord une tour carrée que défendent et entourent de larges douves parallèles et symétriques alimentées par la Semois toute proche. Ensuite, un bâtiment de ferme, à en juger par le nom de «cense» qui la

qualifié⁽²⁾ (fig. 2). Deux chemins mènent au site, le « chemin d'en bas » longe la fontaine et se dirige vers le corps de logis, il s'identifie, en partie, à la rue actuelle; une autre route — « le chemin d'en haut » — aujourd'hui disparue, presque parallèle à la première, se dirige vers la Semois et le gué. Une fontaine sourd près de la voie et fournit une eau abondante.

La carte chorographique des Pays-Bas autrichiens levée par le comte de Ferraris avant 1777, figure aussi le donjon⁽³⁾ (fig. 3). C'est une construction rectangulaire élevée sur un îlot symétrique ceinturé de fossés au contact direct de la Semois.



Fig. 3. Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens par le comte de Ferraris (avant 1777): plan de situation de la forteresse.

² A. E. A., *Administration des terres wallonnes des princes de Löwenstein-Stolberg*, I, 324.

³ *Carte chorographique des Pays-bas autrichiens y compris les principautés de Liège et de Stavelot, par le comte de Ferraris*, feuille 162 (Bibl. Royale de Belgique, Bruxelles).

Si ces documents sont d'importance, les mesures et les proportions y figurées sont très approximatives, voire erronées et surtout, ils leur donnent une orientation inexacte ; enfin, l'emplacement précis des vestiges n'y est jamais donné. C'est la sécheresse exceptionnelle de l'été 1976 qui permit d'entrevoir un court instant le passé (fig. 4). Deux constructions distinctes apparaissent clairement au travers des marques jaunies de la végétation. L'une, au tracé régulier, trahit l'assise des murs de la tour, tandis que plus au sud, c'est une aire blanchie, à cheval sur une limite cadastrale, qui indique l'emplacement d'un bâtiment oblong dont ni la tradition, ni les représentations passées n'avaient fait mention.



Fig. 4. Photo aeriennne du site de la forterresse : 1) la tour ; 2) basse-cour ; 3) emplacement de la ferme (été 1976).

VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

La « Tour »

La mention de « Tour » sur le plan du XVII^e siècle assure la hauteur relative du cœur de la fortification, l'épaisseur de ses murs et la typologie générale confirment son importance ; la proximité d'un gué qui tire son nom de la « Tour » aurait déjà suffi à fixer son emplacement.

Le château dessine un quadrilatère régulier de 23 m 50 de côté, ses murs dont l'épaisseur varie de 2 m à 2 m 10, sont construits en dalles de schiste reliées au moyen de terre parfois mêlée de mortier de chaux (fig. 5 et 12, 1). Les fondations ont une hauteur conservée de 1 m 75 et présentent un beau parement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Une des préoccupations des constructeurs fut certainement d'isoler le bâtiment des infiltrations environnantes et de le protéger des crues

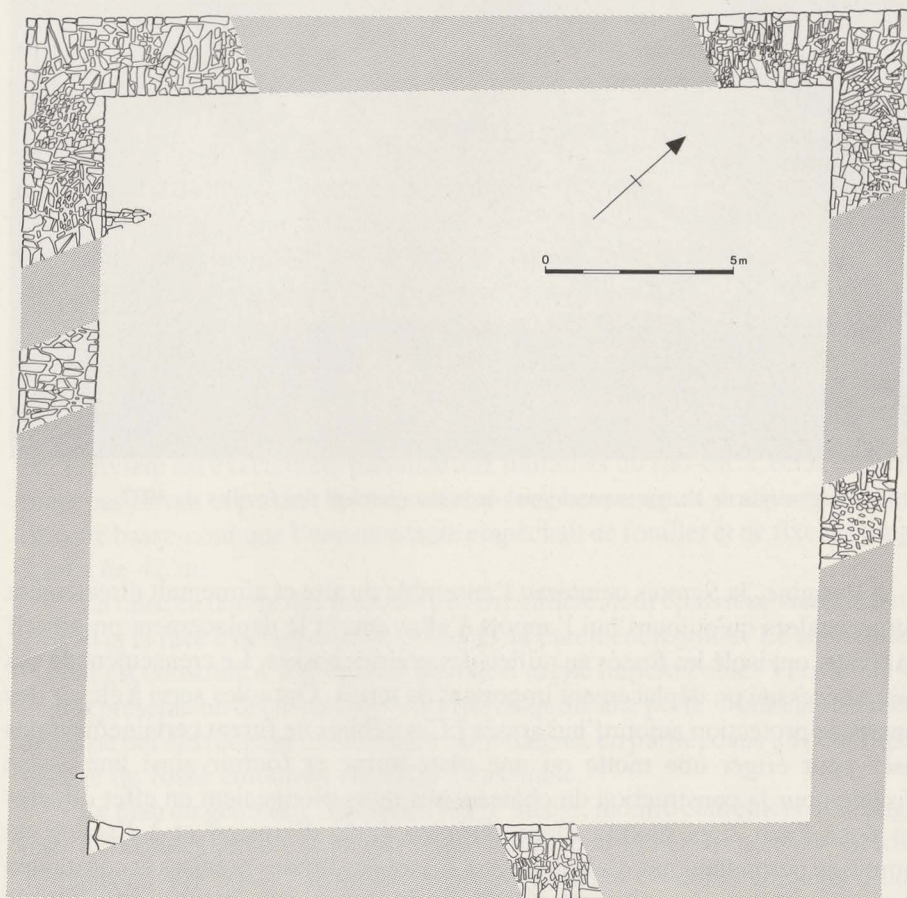


Fig. 5. La Tour: plan de fouilles.

hivernales. Ainsi, une épaisse couche de limon de 0 m 75, répandue sur le sol intérieur, assure la salubrité et l'étanchéité nécessaires (fig. 6). Un drain perpendiculaire au mur méridional et contemporain de la construction, assure la même fonction. Les travaux de conversion en prairie de la parcelle ont malheureusement arraché le niveau archéologique ancien et fait disparaître ainsi les divisions intérieures et la distribution des éléments constitutifs de ce château.



Fig. 6. Vue générale de l'angle septentrional de la tour pendant des fouilles de 1977.

A l'origine, la Semois ceinturait l'ensemble du site et alimentait directement les douves alors qu'aujourd'hui l'apport d'alluvions et le déplacement progressif de la rivière ont isolé les fossés au milieu des prairies basses. Le creusement de ces fossés a nécessité un déplacement important de terres. Ont-elles servi à élever des remparts de protection aujourd'hui arasés ? Ces déblais ne furent certainement pas utilisés pour ériger une motte ou une plate-forme et fournir ainsi une assise suffisante pour la construction du château, ses murs plongeaient en effet directement dans l'eau. Les modifications dues au cycle d'érosion et à l'action de l'homme ne permettent pas d'attribuer aux fossés des limites précises et constantes à travers le temps. Le plan du XVII^e siècle donne aux douves une largeur irrégulière de 73, 60 et 50 pieds, soit des mesures approximatives de 22, 18 et 15

mètres, tandis que le plan de Ferraris donne une largeur moindre encore, pour autant que les proportions indiquées soient exactes. A cette époque, les remblais d'alluvions comblaient déjà, sans doute partiellement, les douves. A l'endroit où elles furent recoupées, soit entre la grange et la tour, dans leur parcours méridional, elles présentent un profil à fond plat et leur profondeur atteint 1 m 75 pour une largeur de 22 m 50. Les couches de remblais illustrent parfaitement la situation primitive et l'évolution du comblement. Et si, à l'origine, les murs baignaient dans l'eau, l'absence de courant et l'apport progressif d'alluvions ont colmaté les rives d'abord, puis empêché la circulation de l'eau ; l'abandon et sa végétation corollaire, ensuite la démolition et le déversement sur place des matériaux impropres, achevèrent de combler les dépressions pour finir par former une prairie basse et plane, inondée pendant une bonne partie de l'année.

Avant 1777, la carte de Ferraris mentionne encore le château de Cugnon. Et ce n'est qu'en 1835, selon la tradition orale et populaire, qu'il fut démoli pour réutiliser ses matériaux dans la reconstruction de l'église actuelle de Mortehan.

La basse-cour

Construite parallèlement et au sud de la tour, cette enceinte établie en bordure immédiate des douves, dessine un parallélogramme de 19 m 30 sur une longueur dégagée de 35 m ; la nappe phréatique empêchant de connaître cette dimension avec exactitude (fig. 7 et 12, 2). Même la ligne, pourtant fort nette sur la photo aérienne, clôturant l'ensemble vers l'ouest, ne correspond pas à un mur. En réalité, cette limite s'identifie à une ligne des crues actuelles de la rivière (fig. 4, 2). Cependant, en reportant sur le plan général la largeur des douves de la « Tour » telle qu'elle est renseignée sur le plan du géomètre du XVII^e siècle et en prolongeant la berge de l'ancien parcours de la Semois, on constate que la partie de la basse-cour baignée par la rivière est exactement parallèle aux murailles du sud-est. Ceci n'est évidemment pas fortuit et permet de reconstituer avec beaucoup de vraisemblance le plan de cette basse-cour que l'eau montante empêchait de fouiller et de fixer sa longueur à près de 42 m.

La mise en œuvre des murs est très irrégulière, leur épaisseur varie de 0 m 85 à 1 m 10 et la face extérieure seule présente un parement régulier. Le sol intérieur de la cour est constitué d'une épaisse couche d'argile imperméable. Vers le sud-ouest le mur présente un décrochement caractéristique d'une porte. Malheureusement cet accès ne put être dégagé entièrement car il baigne, en partie, dans un petit ruisseau, vestige du fossé entourant autrefois l'ensemble.

Le plan du géomètre, datant du XVII^e siècle, montre clairement une langue de terre de 66 pieds soit d'une largeur approximative de 19 m 80, enclose d'un fossé de 15 pieds ou 4 m 50 — « le fossé des prez d'en haut » — communiquant d'un côté avec la Semois, de l'autre avec les douves de la « Tour ». Les murs de la basse-cour ne figurent déjà plus sur ce plan.

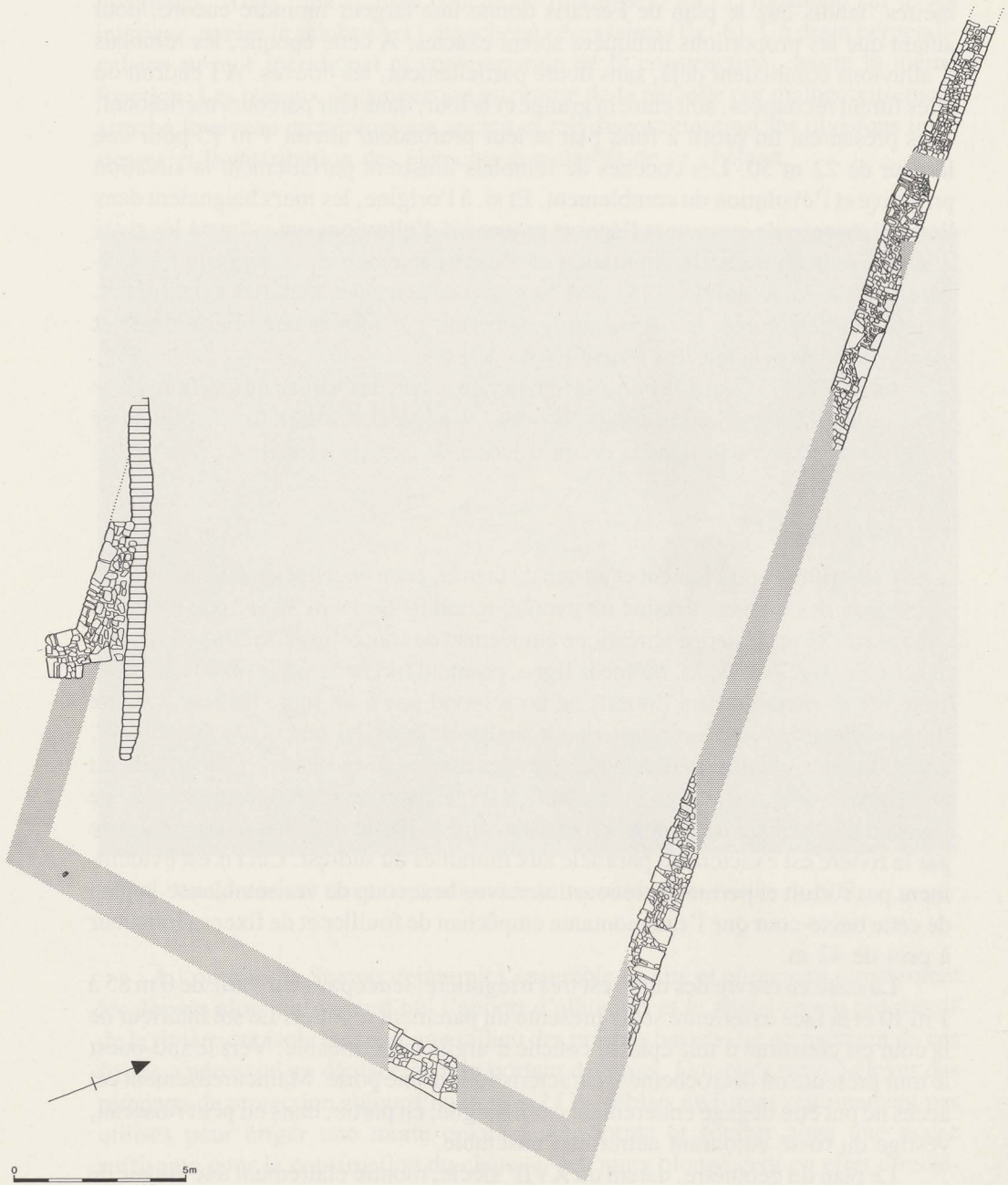


Fig. 7. La basse-cour: plan de fouilles.

La ferme ou « cense »

Ici encore c'est le levé du géomètre, document du XVII^e siècle, qui sert de source privilégiée et si l'orientation et les dimensions du bâtiment figuré ne correspondent en rien aux vestiges découverts, par contre son emplacement sur le terrain est tout à fait exact (fig. 2, E). C'est d'ailleurs sa présence sur le plan et sa mention dans les textes d'archives qui furent à l'origine de la fouille de ce bâtiment que ni la photo aérienne ni les sources iconographiques anciennes ne révélaient (fig. 12, 3).

La ferme était le bâtiment le plus proche du gué et du « chemin d'en haut » qui y menait. L'assiette actuelle de la route a d'ailleurs fait disparaître ce chemin ancien en même temps qu'elle a amputé le bâtiment d'une partie de sa façade orientale.

Les vestiges découverts dessinent un quadrilatère légèrement irrégulier de 18 m 75 sur 10 m 50 à 11 m 60 (fig. 8 et 19). Les murs sont parementés avec soin à l'extérieur et leur largeur varie de 0 m 90 à 1 m 15. Ils sont édifiés en dalles de schiste liées à l'argile. Les murs, en grande partie arrachés, ne possèdent souvent



Fig. 8. La ferme: plan de fouilles.

plus qu'une seule assise posée directement sur le sol vierge sans fondations aucune (fig. 9). En façade, une amorce de mur bien relié prolonge le pignon et laisse supposer l'existence d'antes destinées à soutenir une galerie couverte. Du mur septentrional, il ne subsiste que quelques rares assises heureusement bien délimitées. A cause de ses structures plus profondes, le mur à l'ouest, est nettement mieux conservé. Sa hauteur varie de 0 m 86 pour neuf assises à l'angle sud-est, à 0 m 59 pour six assises à l'angle nord-est; ces deux angles présentent un ressaut de fondation. Au sud, les angles seuls sont conservés.



Fig. 9. La ferme: vue générale vers le nord-est.

L'arasement du niveau originel du bâtiment et la destination agricole du site ont complètement fait disparaître le niveau archéologique à l'intérieur de l'édifice. Il est de ce fait pratiquement impossible d'appréhender la distribution des cloisons intérieures. Néanmoins, la présence de deux fours, distants de près de 8 m et appuyés contre le même mur occidental, à l'extérieur, assure peut-être l'existence de deux pièces d'habitation (fig. 10).

Ces deux fours conservent encore leur soubassement semi-circulaire. Le premier développe un rayon de près de 1 m 20; il est construit en maçonnerie



Fig. 10. La ferme: vestiges des fours.

pleine, mélange de plaques de schiste, de blocs de quartzite. Elevé sur du remblai et non relié au mur, ce four appartient par nécessité à une phase postérieure d'aménagement. Le second four présente un rayon de 1 m 60, et son centre, non maçonné, était rempli de terres de remblai. Bien qu'il soit appuyé contre le mur, la profondeur identique des fondations tant des murs que du four plaident pour une simultanéité de la construction⁽⁴⁾. On retrouve, ici encore, le souci des bâtisseurs d'isoler avec soin le bâtiment. Une double technique fut ainsi utilisée, le sol intérieur fut tapissé d'argile compacte et imperméable, tandis que le mur, face à la Semois, fut appuyé sur des fondations plus profondes: le niveau variant de 0 m 85 à 1 m 25 entre les murs à l'est et à l'ouest.

Le matériel archéologique

La presque totalité du matériel archéologique provient de fanges proches du mur occidental de la ferme. La chronologie de l'ensemble s'étale des XIII^e/XIV^e siècles au milieu du XVII^e siècle, laissant supposer une occupation continue du site (fig. 11).

Quelques tessons d'une terrine de type d'Andenne forment le matériel le plus ancien, leur datation s'échelonne de vers 1225 jusqu'aux environs de 1375⁽⁵⁾ (fig. 11, n° 1). Les importations des centres étrangers sont relativement rares. Un fragment de cruche provenant des ateliers de Schinveld-Brunssum, dans le Limbourg hollandais, se laisse dater entre 1325 et 1375⁽⁶⁾ (fig. 11, n° 2). Les ateliers rhénans de Siegbourg ont livré une petite écuelle, très fréquente dans les sites luxembourgeois; elle y apparaît déjà dès le second quart du XIV^e siècle pour ne disparaître qu'au début du XVI^e siècle⁽⁷⁾ (fig. 11, n° 3). Des mêmes ateliers provient un gobelet du XV^e siècle (fig. 11, n° 4). Les ateliers potiers de Raeren et de la région ont produit pendant la première moitié du XVI^e siècle de belles cruches en grès à glaçure saline (fig. 11, n° 5, 6); de la seconde moitié du même siècle date un fragment de col de cruche décorée d'angelots⁽⁸⁾ (fig. 11, n° 7). Un fragment de lèvre d'un grand vase à provision en grès semble devoir dater du XVII^e siècle (fig. 11, n° 8).

⁴ G. HOSSEY et J. LAURENT, *L'ermitage Saint-Bernard à Bertrix (XVII^e-XVIII^e siècles)*, *Ann. Inst. arch. Lux.*, CVI-CVII (1975-1976) 254. Nombre de maisons construites au XIX^e siècle dans la région, possèdent encore un four généralement appuyé contre le pignon.

⁵ R. BORREMANS et R. WARGINAIRE, *La céramique d'Andenne* (Rotterdam 1966) tableau typologique (Pér. IIIa, IIIb, IV); R. BORREMANS, *Catalogue de la céramique médiévale du Musée Curtius à Liège* (Liège 1970) 70, pl. XX, 1.

⁶ A. BRUIJN, *De middeleeuwse pottenbakkerijen in Zuid-Limburg (Nederland)*, *Publicaties van het provinciaal gallo-romeins museum te Tongeren* 9 (1965) 57, D.

⁷ B. BECKMANN, *Der Scherbenhügel in der Siegburger Aulgasse* (Bonn 1975).

⁸ O. E. MAYER et H. HELLEBRANDT, *Raerener Steinzeug* (Aachen 1967) 33, pl. 19.



Fig. 11. Le matériel archéologique: céramique (1-20), verre (21-22), réd. 1/3; bronze (23), réd. 2/3.

La céramique ordinaire était plus abondante. Ici, comme ailleurs dans le bassin de la Semois, on trouve une terre-cuite rouge, souvent non glaçurée. L'absence de contexte bien stratigraphié ne permet pas de lui attribuer une datation bien précise (fig. 11, n° 9, 10, 11). Quelques fragments d'un couvre-feu, en pâte celluleuse, bien connu dans la région, se date dans la première moitié du XIV^e siècle (fig. 11, n° 12, 13). Le site livra également un nombre important de fragments de tripodes à pâte blanche et couverte violacée qui paraissent bien être en usage dans la première moitié du XVII^e siècle (fig. 11, n° 14-19). A Herbeumont ces récipients étaient nombreux dans une couche antérieure à 1657⁽⁹⁾. Des billes de terre-cuite — armes ou jeu — complètent l'inventaire de la céramique (fig. 11, n° 20).

Des fragments de verres à boire indiquent le XVI^e siècle⁽¹⁰⁾ (fig. 11, n° 21, 22). Les objets métalliques étaient relativement peu nombreux : fragments de marmites en fonte, faucilles, pentures en constituent le lot le plus important. Un fragment de bougeoir gothique en bronze s'y ajoute (fig. 11, n° 23). L'humidité du terrain avait aussi permis la conservation de quelques fragments de talons et de semelles de cuir atypiques.

⁹ A. MATTHYS et G. HOSSEY, *Le château d'Herbeumont*, *Archaeologia Belgica* 209 (1978) 13, 33.

¹⁰ R. CHAMBON et F. COURTOY, *Verres de la fin du Moyen Age et de la Renaissance aux Musées de Namur*, *Annales de la société archéologique de Namur* XLVI (1951) pl. I, a-b.

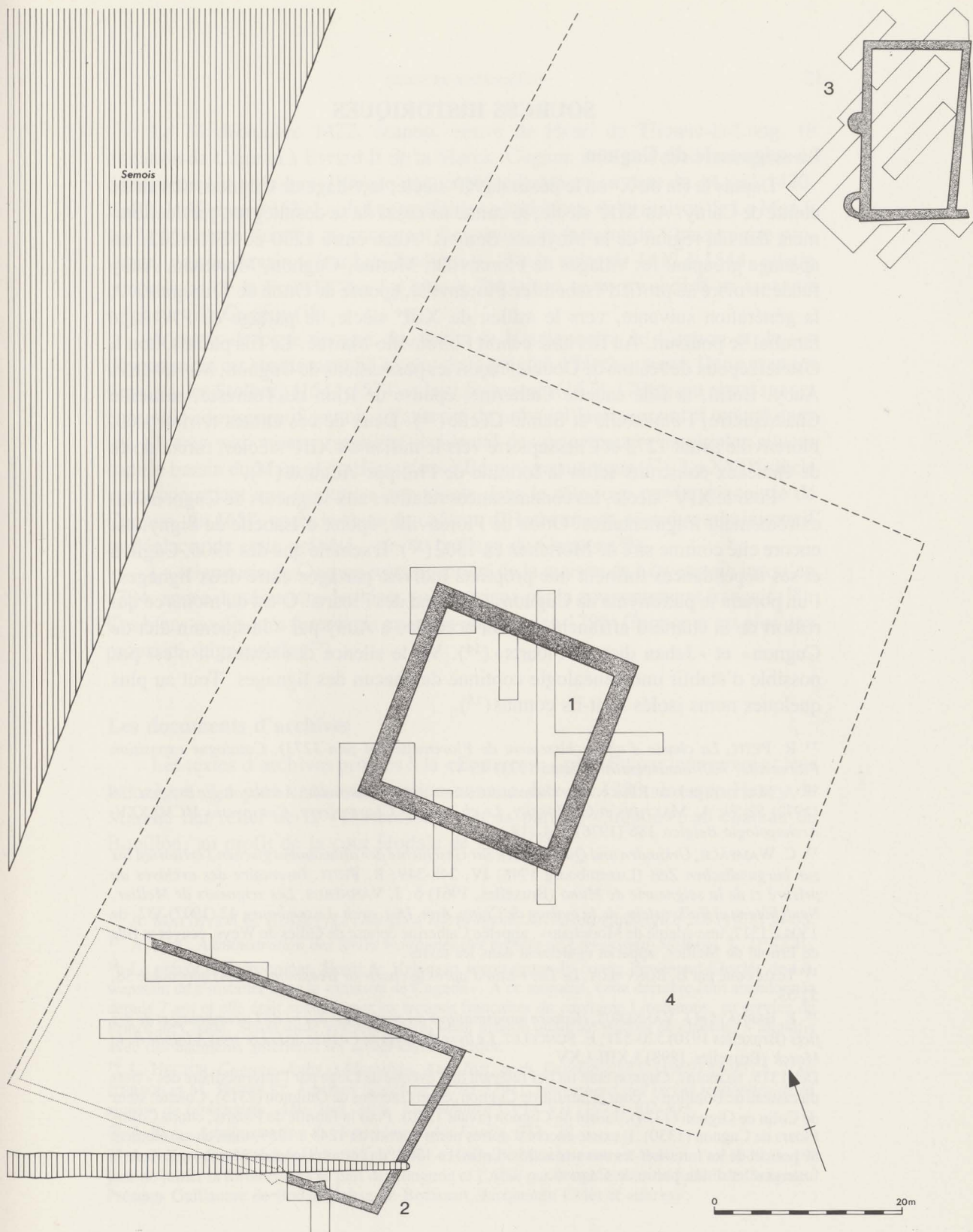


Fig. 12. Plan général des fouilles : 1) la tour 2) la basse-cour 3) la ferme 4) les fossés (en pointillé).

SOURCES HISTORIQUES

La seigneurie de Cugnon

Depuis la fin du X^e ou le début du XI^e siècle, le village de Cugnon relevait du comté de Chiny. Au XIII^e siècle, le comté ne cessa de se désintégrer, particulièrement dans la région de la Moyenne Semois. Ainsi entre 1230 et 1241-1242, un apanage groupant les villages de Florenville, Martué, Cugnon, Mortehean, Auby fut démembré au profit d'Isabelle de Florenville, épouse de Otton de Trazegnies. A la génération suivante, vers le milieu du XIII^e siècle, le partage de l'héritage familial se poursuit. Au fils aîné échoit Florenville-Martué. Le fils puîné Otton li Ostelet, époux de Jeanne de Douzie, reçoit les possessions de Cugnon, Mortehean et Auby. Enfin, la fille cadette Catherine, épouse de Rion de Toureste, recueille Chassepierre, Fontenoille et Sainte-Cécile⁽¹¹⁾. Deux de ces entités territoriales, Florenville avant 1273 et Chassepierre vers le milieu du XIII^e siècles, furent dotés de châteaux construits selon la formule de Philippe-Auguste⁽¹²⁾.

Pour le XIV^e siècle, les connaissances relatives aux seigneurs de Cugnon sont extrêmement fragmentaires. Otton de Florenville, époux d'Isabelle de Signy, est encore cité comme sire de Mortehean en 1302⁽¹³⁾. Il semble que dès 1306, Cugnon et ses dépendances forment une propriété indivise partagée entre deux lignages : l'un portant le patronyme de Cugnon, le second des Ploarts. C'est du moins ce qui ressort de la charte d'affranchissement accordée à Auby par « Jacquemin dict de Cugnon » et « Jehan dict de Ploarts »⁽¹⁴⁾. Vu le silence des textes, il n'est pas possible d'établir une généalogie continue de chacun des lignages. Tout au plus quelques noms isolés sont-ils connus⁽¹⁵⁾.

¹¹ R. PETIT, *La charte d'affranchissement de Florenville (24 juin 1273)*, *Catalogue exposition Florenville, 700^e anniversaire* (Virton 1973) 45-47.

¹² A. MATTHYS et J. DE RÉMONT, *Le château des seigneurs de Florenville*, *Archaeologia Belgica* 139 (1972) 52-59; A. MATTHYS et G. HOSSEY, *Le château de Chassepierre*, *Conspectus MCMLXXV*, *Archaeologia Belgica* 186 (1976) 114-118.

¹³ C. WAMPACH, *Urkunden und Quellenbuch zur Geschichte der allluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit* (Luxembourg 1948) IV, 348-349; R. PETIT, *Inventaire des archives du prieuré et de la seigneurie de Muno* (Bruxelles, 1961) 6; J. VANNÉRUS, *Les seigneurs de Mellier, Neufchâteau et Falkenstein, de la maison de Chiny*, *Ann. Inst. arch. Luxembourg* 42 (1907) 332; de 1304 à 1317, une « dame de Mortehean », appelée Catherine épouse de Gilles de Weys, écuyer et fille de Ernoul de Mellier, apparaît également dans les textes.

¹⁴ Texte édité par E. BONVALOT, *Le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont* (1884) appendice 38, 52-53.

¹⁵ E. BERNAYS et J. VANNÉRUS, *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs* (Bruxelles 1910) 520-521; E. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck* (Bruxelles 1898) LXIII-LXV.

Dès 1315, au moins, Cugnon était un fief relevant de l'évêque de Liège par l'intermédiaire des « fiefs du casteau de Bouillon ». Pour la famille de Cugnon, citons Jacobus de Quignon (1315), Colette, sœur de Colin de Oignon (1334), Julliot de Cugnon (avant 1380). Pour la famille de Ploarts, citons Colins Ploars de Cugnon (1330). Il existe encore d'autres noms connus de 1245 à 1359, mais aucun élément ne permet de les rattacher les uns aux autres. Enfin, en 1380, un certain Henri de Marche releva de la forteresse et d'une partie de Cugnon.

Le 14 décembre 1422, Jeanne, veuve de Henri de Thonne-la-Long, fit donation de Cugnon à Evrard II de la Marck. Cugnon rejoignit ainsi la seigneurie d'Herbeumont et le ban d'Orgeo acquis précédemment en date du 14 mai 1420. Enfin, le 19 mars 1463, Louis I compléta les acquisitions de la maison de La Marck sur la Moyenne Semois en acceptant l'engagère de la terre de Chassepierre provenant de son cousin Gérard de Rodemack. Par la suite de 1422 à 1544, quatre générations de la branche des La Marck-Rochefort se sont succédé en tant que seigneurs de Cugnon⁽¹⁶⁾.

A partir de cette époque, le destin de la seigneurie de Cugnon et de ses dépendances est étroitement lié à celui de la prévôté d'Herbeumont. Deux grandes familles, les Stolberg (1544-1574) et les Löwenstein (1574-1796), ont régné sur cet ensemble administratif soumis à l'autorité du prévôt d'Herbeumont et intégré dans les « Terres wallonnes », satellite occidental des principautés impériales situées dans le bassin du Main et du Harz, dans l'Empire germanique⁽¹⁷⁾. Le XVII^e siècle verra cependant une évolution importante dans le rôle joué par la seigneurie de Cugnon. En 1657, après la chute du château d'Herbeumont, le centre administratif se déplace, de cette prévôté, vers le baillage de Cugnon⁽¹⁸⁾.

La seigneurie de Cugnon resta propriété de la maison de Löwenstein jusqu'en 1794, année du séquestre des biens seigneuriaux par le gouvernement français⁽¹⁹⁾. Ces biens confisqués furent mis en vente publique en 1796 : Cugnon n'est plus une propriété seigneuriale⁽²⁰⁾.

Les documents d'archives

Les textes d'archives propres à la « Forteresse » pèchent par leur rareté et leur laconisme. La plus ancienne mention connue date de 1380, lorsque Henry de Marche fait relief de la « Forteresse ... et sa part de Cugnon », au château de Bouillon, au profit de la cour féodale de Liège⁽²¹⁾.

¹⁶ A. MATTHYS et G. HOSSEY, *Le château d'Herbeumont*, *Archaeologia Belgica* 209 (1978) 34-36.

¹⁷ A. E. A., *Administration des terres wallonnes des princes de Löwenstein-Stolberg*, I, 219-220.

¹⁸ Le prévôt d'Herbeumont, Henri de Valansart reçoit ordre du comte Ferdinand-Charles de Löwenstein de s'installer dans la « maison de Cugnon ». A ce moment, cette dernière était abandonnée depuis 7 ans et elle était occupée par les troupes françaises du capitaine Linchamps, au service du Prince de Condé. Selon toute vraisemblance, cette maison qualifiée parfois de château, s'identifie avec des bâtiments antérieurs à l'actuel château Pirlot.

¹⁹ L. HECTOR, *Cugnon, Auby et Morteahan*, *Ann. Inst. arch. Luxembourg* C (1969) 83-93 ; A. VAN ITERSOU et M. PIGNOLET, *Lambert Sandkoul (1703-1791), gouverneur des terres wallonnes de la maison de Löwenstein*, *Ann. Inst. arch. Luxembourg* CVI-CVII (1975) 302-303.

²⁰ A. E. A., *Administration du département des Forêts*, 383, 29.

²¹ A. E. Lg., *Cour féodale*, A° 1380, F° 143 : « Henry de Marche releva à Buillon l'an 1380, le 10^e jour de juillet la forteresse et sa part de Cugnon et l'Abie par le successeur de Julliot de Cugnon. Présents Guillaume de Bodan, Jehan de Botassart, Jacquemin Colet et aultres ».

Du XVI^e au XVIII^e siècle, la fortification et son gagnage furent successivement la propriété des Stolberg ensuite des Löwenstein. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la famille de Stolberg semble avoir engagé tout ou partie des revenus de la « Forteresse » (22). Sous les Löwenstein, ces biens réintègrent la patrimoine seigneurial. Ainsi de 1620 à 1628, la ferme fut arrentée à Gérard et Jacques Ponsart qui s'y livrèrent à l'élevage de moutons (23). Toutefois, la brièveté de la mention des revenus de la « Forteresse » dans les comptes seigneuriaux, ne permet de tirer aucune conclusion particulière quant à l'ordonnance et l'occupation des bâtiments. Seules quelques mentions isolées permettent de suivre la dégradation progressive des constructions et la fixation des toponymes modernes. En 1761 et 1767, les archives renseignent l'adjudication d'un pré dit « la tour de la forteresse, proche le vieux château » (24). En 1766, le cadastre de Marie-Thérèse mentionne « une vieille mesure nommée la Forteresse » (25). Enfin, dans un relevé complet des biens des seigneurs de Löwenstein, établi par le bailli Charles Lambert Sandkoul pour le séquestre de 1794, la forteresse n'est plus reprise en tant que bâtiment (26).

22 A. E. A., *Justice subalterne, œuvres de lois, Cugnon, 1571-1687*, 842, f° 4-6: le 30 avril 1571, Guillaume Lardenois de Ville, prévôt d'Herbeumont achete à Guillaume Tonia, échevin de la Justice de Cugnon « ce qu'il luy peult appartenir au gagnage de la forteresse scavoir à la maison et pourprins et jardin... que auparavant il avait acquis de Mess. Louys Gille Lambin le 2-8-1570 ». Le même jour il a acheté également la part de Jehan de Chartin demeurant à Herbeumont.

23 A. E. A., *Administration des terres wallonnes des princes de Löwenstein-Stolberg*, I, 322.

24 *Ibid.*

25 A. E. A., *Cadastre Marie-Thérèse*, 1766, n° 439.

26 A. E. A., *Administration du département des Forêts*, Cugnon, 383

CONCLUSION

Les sources historiques mentionnent déjà la « Forteresse » de Cugnon en 1380 et le rare matériel archéologique daté avec certitude ne recule l'occupation du site que de quelques décennies. Mais la relative modestie des seigneurs et de leur château suffit sans doute à expliquer le silence des textes. L'origine de l'établissement repose donc sur des hypothèses induites du contexte historique et du climat castral propre à la Moyenne Semois. Le démembrement de la seigneurie de Florenville, vers le milieu du XIII^e siècle, aboutit à la création probable du château de Chassepierre et la forteresse de Cugnon pourrait également y trouver son origine. Pourquoi le fils puîné ne construirait-il pas sa « maison » alors que l'aîné s'établit dans le château familial à Florenville et que la cadette cheville, sans doute, sa forteresse, sur la même rivière. Ceci expliquerait d'ailleurs les dimensions de la tour de Cugnon, mieux en rapport avec l'importance des autres châteaux issus du démembrement⁽²⁷⁾.

Le site s'apparente manifestement aussi à certaines réalisations de Florent V, comte de Hollande, qui, à partir de 1282, construit une série de forteresses pour contenir les Frisons⁽²⁸⁾. Le château de Cugnon n'est pas sans rappeler les fortifications de Nuwendoren et le « Nieuwhuys » près d'Alkmaar. Une caractéristique essentielle s'y retrouve : une basse-cour ou enceinte de pierre entourée de douves et contenant des bâtiments utilitaires, vraisemblablement en bois et torchis, tels que des écuries, étables, granges, donne accès à un château de plan carré ou rectangulaire également ceinturé de fossés et sommé d'un donjon. Et si ce dernier manque à Cugnon, il faut rappeler que les divisions intérieures y ont totalement disparu et que son existence ne peut être exclue a priori.

La première mention connue de la ferme ou « cense » date de 1620. Il faut y voir une construction érigée après l'abandon de la basse-cour et de sa ferme castrale : ni ses dimensions, ni sa situation ne sont en rapport avec la « Forteresse ». Et si la modestie de cette exploitation agricole contraste quelque peu avec la splendeur passée du site, elle n'en constitue pas moins la phase ultime de son occupation. Elle forme un jalon typologique intéressant pour l'architecture rurale postérieure des XVIII^e et XIX^e siècles.

²⁷ Quelques maisons-fortes récemment étudiées font mieux apparaître encore les dimensions imposantes de la forteresse de Cugnon : Ath, Tour de Burbant (14,50 × 14,50 m), Villeret, La Haute Tour (12,20 × 8,90 m), Jemeppe sur Meuse, Tour Antoine (10,10 × 8,50 m), Nil Saint Vincent, Tour des Sarrasins (10,00 × 10,00 m), Poulseur, Alla Cruppe (9,65 × 9,00 m), Tavier en Condroz, Tour du Sart (9,50 × 8,50 m).

²⁸ J. G. N. RENAUD, *Le château du XIII^e siècle aux Pays-Bas*, *Berichten Rijksd. Oudheidk. Bodem-onderzoek* 23 (1973) 454-458 ; J. G. N. RENAUD, *De Nuwendoren, Alkmaars Jaarboekje* 6 (1970) 51-60 (Id. Overdrukken R.O.B. 25).

Tant la typologie que la logique de l'économie domaniale et castrale définissent la « Forteresse » de Cugnion selon la dualité classique de cour et de basse-cour. Elle se distingue à la fois des châteaux de Chassepierre et de Florenville établis selon la formule de Philippe-Auguste et des maisons-fortes : donjons entourés de fossés et protégeant une ferme établie à leur pied comme à Azy, Semel, Neufchâteau, Suxy... (29). Elle forme un type de château, jusqu'à présent inconnu dans la région de la Moyenne Semois, elle constitue peut-être un jalon chronologique intéressant dans la lente montée, vers le nord, des influences françaises.

Ainsi, la petite noblesse, se doit d'allier le civil et le militaire ; symbole de son statut, elle vit dans une tour, mais à proximité immédiate de sa basse-cour, centre économique et refuge occasionnel de ses « gens ». Elle est le témoin privilégié de l'émiettement féodal qui la produit et la soutient, elle est le refuge et la puissance au milieu de l'insécurité générale.

²⁹ A. MATTHYS et G. HOSSEY, *La maison de fief d'Azy (Chassepierre)*, *Conspectus MCMLXXV, Archaeologia Belgica* 186 (1976) 119-123; pour Semel voir: A.E.A., *Archives de la famille de Zeebergh*, E, 1-111, 1: «Premier la mesure ou étoit scituée la maison de pierres a pont levis dud. fief, ensemble le vivier allentour aussy loing et large que l'eau peut tendre...»; à Neufchâteau, la photo aérienne a mis en évidence, lors de l'été 1976, une tour et ce qui pourrait être une ferme déjà citée en 1509, cf. A. GEUBEL et L. GOURDET, *Le Pays de Neufchâteau* (Gembloux 1956) 169; vers 1630, le prieur des Croisiers de Suxy, H. Russel décrit la maison-forte de Suxy: «Le lieu se commenceant à habiter, le comte mesme y fit faire une maison environnée d'eau et de doubles fossés, la rivière de Vière la devant costoyer vers occident. En considérant la place propre à convertir en nature de prairie, y fit un cens propre pour y entretenir bon nombre de bestes à corne», cf. H. RUSSEL, *Historiola Chiniacensis, bref recueil de la généalogie et succession des comtes de Chiny*, 12-13 (conservé aux A.E.A.).

Table des matières

Introduction	5
Vestiges archéologiques	9
La « Tour »	9
La basse-cour	11
La ferme ou « cense »	13
Le matériel archéologique	16
Sources historiques	20
La seigneurie de Cugnon	20
Les documents d'archives	21
Conclusion	23
Tables des matières	25

